

DIAGNOSTICS LOCATION

Les diagnostics obligatoires en location en 1 coup d'œil

La mise en location impose des diagnostics annexés au bail, dont la liste varie selon l'âge, la zone et les équipements du logement. Ils informent le locataire et conditionnent la décence du bien.



Obligatoire pour
Toute location (selon bien)



Validité
Variable selon diag



Réalisé par
Diagnosticteur certifié

L'ESSENTIEL À RETENIR

- 1 Toujours** : DPE, ERP et surface habitable (loi Boutin) pour les locations vides.
- 2 Selon l'âge** : plomb/CREP (avant 1949), gaz et électricité (installations > 15 ans).
- 3 Selon la zone** : ERP actualisé et, le cas échéant, état termites lorsqu'il est exigé localement.

Un diagnostic à réaliser à Paris ou en Île-de-France ?

Heydiag — intervention sous 24h, rapport dans la journée.

 **09 77 77 36 99**